

La Grille ASPIRE

Guide d'utilisation et présentation



Carine Mutatayi

Janvier 2017

Préambule

La grille ASPIRE, pour l'Appréciation et Sélection de Programmes de Prévention issues de la Revue des EDPQS (ou Standards de qualité européens en matière de prévention des drogues) a été développée sur la base des Standards de qualité européens pour la prévention des usages de drogues : *European Drug Prevention Quality Standards* (EDPQS) (Brotherhood & Sumnall 2011; www.prevention-standards.eu). Elle s'appuie en particulier sur la boîte à outils EDPQS n°1 dédiée aux décideurs (politiques et financeurs) de la prévention ou de la promotion de la santé aux plans national, régional ou local (Felvinczi et al. 2015; <http://prevention-standards.eu/toolkit-1/>).

Ces matériels EDPQS ont été élaborés grâce au soutien financier du *Drug Prevention and Information Programme* de l'Union européenne.

La grille ASPIRE a été constituée pour plus de praticabilité dans le contexte français, tout en respectant les critères d'adaptation des contenus définis par les lignes directrices formelles « EDPQS » (Brotherhood et al. 2015; <http://prevention-standards.eu/toolkit-4/>). Le processus d'adaptation a été coordonné par le partenaire français du projet d'EDPQS : l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), indépendamment du Partenariat européen pour les Standards de Prévention.

Brotherhood A, Sumnall HR (2011) European drug prevention quality standard. EMCDDA, Lisbon.

Brotherhood A, Sumnall HR & the European Prevention Standards Partnership (2015) EDPQS Toolkit 4: Promoting quality standards in different contexts ("Adaptation and Dissemination Toolkit"). Step 1: Deciding what to do. Liverpool: Centre for Public Health.

Felvinczi K, Sebestyen E, Mutatayi C, Malczewski A, & the European Prevention Standards Partnership (2015) Toolkit 1: Selecting Quality Drug Prevention Initiatives for Funding and Support. Liverpool: Centre for Public Health.



Preamble

The ASPIRE grid for the Appreciation & Selection of Prevention programmes issued from the Review of the EDPQS was developed on the basis of the European Drug Prevention Quality Standards (EDPQS) (Brotherhood & Sumnall 2011; www.prevention-standards.eu), in particular by considering EDPQS Toolkit 1 (Felvinczi et al. 2015; <http://prevention-standards.eu/toolkit-1/>). EDPQS Toolkit 1 addresses decision-makers (including policy-makers, policy-managers, policy-officers, commissioners and funders) working in the field of drug prevention or health promotion at national, regional, county or local administrative levels. These materials were developed with financial support from the Drug Prevention and Information Programme of the European Union.

The ASPIRE grid meets the criteria for content adaptation set forth in the formal EDPQS adaptation guidelines (Brotherhood et al. 2015; <http://prevention-standards.eu/toolkit-4/>). The adaptation process was coordinated by the French EDPQS project partner the French Monitoring Centre on Drugs and Addictions (OFDT), independently of the wider EU Prevention Standards Partnership.

Acknowledgements:

ASPIRE was adapted within the framework of a specific workgroup within the Interministerial Commission on Addictive Behaviours Prevention (CIPCA) in collaboration with contributors from: the Interministerial Mission for Combatting Addictive Behaviours (MILDECA), the Departments of National Education (DGESCO-B4) and Home Office (MILAD, SG CIPD), the French Public Health Agency (Santé Publique France) and the French Monitoring Centre on Drugs and Addictions (OFDT).

I. Des standards de qualité pour les acteurs de prévention ..	4
Les standards de qualité européens (EDPQS), en bref	4
II. Comment utiliser la grille ASPIRE ?	6
III. Trouver des repères sur le sujet des addictions en région et les méthodes de prévention validées.....	7

Remerciements

Sont remerciés pour leur contribution et appréciation :

Patricia Coursault et Vincent Rouault, Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA) ;

Fabienne Lemonnier, Santé Publique France-Direction de la prévention et de la promotion de la santé ;

Henri Cazaban, Direction de l'enseignement scolaire (DGESCO-B4);

Philippe Pauli, Mission de lutte anti-drogue (MILAD) et Jean-Pierre Laffite Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation (SG CIPDR), de la Direction générale de la Police nationale (DGPN).

Coordination et contact : Carine Mutatayi, Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT).

Disponible en ligne à : <http://www.ofdt.fr/aide-aux-acteurs/>

I. Des standards de qualité pour les acteurs de prévention

La grille ASPIRE est un outil d'aide à la sélection des programmes de prévention prometteurs. Elle a été créée pour offrir une base d'appréciation solide et harmonisée entre les territoires sur la qualité des programmes à soutenir financièrement. Cet outil reprend les « Standards de qualité européens en prévention des usages de drogues » dits EDPQS, tout en les adaptant au contexte français, pour une meilleure applicabilité. Ainsi, la grille ASPIRE fournit à la fois un appui opérationnel à l'instruction des demandes de subvention et un guide sur l'état des connaissances scientifiques en matière de prévention, dans une démarche qualité.

La grille **ASPIRE**, pour **Appréciation et Sélection de Programmes de Prévention issues de la Revue des EDPQS**,



représume dans leur majorité les standards de qualité qui composent cet outil européen, en les réorganisant parfois ou en les complétant pour une meilleure fluidité dans l'appréciation des composantes du programme et une bonne complémentarité avec les éléments reportés formulaire CERFA N°12156*03 en vigueur. Comme la *checklist* européenne dont elle est issue (voir section suivante), la grille ASPIRE vise à aider les décideurs français amenés à financer ou soutenir des initiatives de prévention des conduites addictives à discerner les programmes les plus prometteurs

Son utilisation par les administrateurs requiert la communication préalable aux porteurs de programme du document de présentation de la grille ASPIRE qui explicite la liste des standards à l'aune desquels leur demande de subvention ou de soutien sera évaluée. Ce document d'accompagnement participe de la pédagogie autour de la grille et d'une démarche qualité.

L'utilisation de la grille ASPIRE requiert de la part de porteurs de projet de fournir au dépôt de leur candidature pour un financement **un descriptif détaillé du projet qui documente les critères d'évaluation de la grille et en offre une lecture aisée, en plus du formulaire administratif requis**. En effet, le formulaire CERFA ne se prêtant pas commodément à la retranscription des composantes qualitatives de la démarche de prévention.

Une **version électronique automatisée** de cette grille a été développée (sous Excel) afin de faciliter l'analyse comparative de plusieurs projets. Tout comme la grille ASPIRE et son document de présentation, elle est accessible sur le site de l'OFDT à l'adresse dans la rubrique « Aide aux acteurs » à l'adresse : <http://www.ofdt.fr/aide-aux-acteurs/>.

Les standards de qualité européens (EDPQS), en bref



En 2010, le Partenariat européen de prévention (un consortium regroupant des universités, organismes scientifiques, institutions de santé ou de prévention), a élaboré les standards de qualité européens en prévention des usages de drogues dits « EDPQS » : *European Drug Prevention Quality Standards*. Ces Standards de qualité européens ont pour but de guider l'élaboration, la planification et la diffusion de programmes de qualité, offrant les meilleures chances d'impacter positivement les publics destinataires des réponses de prévention.

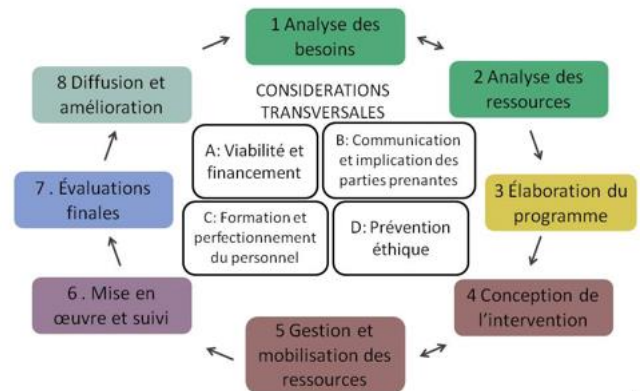
Les standards de qualité européens en prévention des usages de drogues (EDPQS) ont été construits grâce à une revue internationale de guides et travaux scientifiquement validés (*evidence-based*). Ils sont reconnus par la Commission européenne, qui a financé les travaux pour leur élaboration. Ils sont décrits dans leur entier dans un manuel et ont fait l'objet, en 2015, de plusieurs « boîtes à outils EDPQS », dont l'une dédiée aux décideurs et financeurs en matière de prévention.

Les standards « EDPQS » sont regroupés par rubrique, à décliner de façon structurée au fil des diverses étapes constitutives d'un programme (du cycle de vie), selon que l'on est impliqué, en tant que développeur du programme- définissant les tenants et aboutissants - promoteur ou soutien au programme (sur le plan budgétaire ou autre) ou évaluateur.

Ce processus de développement, représenté par le cycle de vie ci-contre, comporte théoriquement 8 étapes (voir figure 1) :

- 1. l'analyse des besoins ;
- 2. l'analyse des ressources ;
- 3. l'élaboration du programme ;
- 4. la conception de l'intervention ;
- 5. la gestion et la mobilisation des ressources ;
- 6. la mise en œuvre et le suivi ;
- 7. les évaluations finales ;
- et 8. la diffusion et l'amélioration.

Cycle de vie théorique d'un programme de prévention (EDPQS)



Face à la diversité des contextes, actions et acteurs, deux niveaux de standards sont déclinés :

- des standards de base, applicables à tout programme de prévention, quel que soit le contexte, pour en garantir la cohérence.
- des standards experts, en complément, davantage tournés vers les acteurs désireux d'approfondir leur procédure ou la conception de leurs programmes, notamment dans une perspective évaluative.

Seuls les standards de base sont pris en compte dans la grille ici présentée.

Pour en savoir plus sur les standards de qualité européens en prévention EDPQS, vous pouvez aussi consulter :

- Le site officiel <http://prevention-standards.eu/standards/>
- Le **Manuel complet des EDPQS** contient des conseils supplémentaires afin de comprendre et d'utiliser les standards de qualité européens en prévention des drogues (2010, en anglais) : <http://prevention-standards.eu/manual/>
- La boîte à outil EDPQS n°1, dédiée aux décideurs et financeurs, disponible en français : <http://www.ofdt.fr/aide-aux-acteurs/prevention/standards-de-qualite-europeens-en-prevention-des-drogues-edpqs/> .

Elle comprend un guide politique en deux parties- l'une sur les enjeux de la sélection de programmes de qualité, l'autre sur un ensemble de questions clés - ainsi que la grille d'appréciation européenne dont s'inspire la grille ASPIRE

- Un abrégé des standards centré sur les standards de base (2013, en français) : http://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/edpqs_fr.pdf?41,99

II. Comment utiliser la grille ASPIRE?

La grille est disponible en version imprimée pour une appréciation individuelle. La forme numérique permet une comparaison directe entre plusieurs projets soumis à examen et offre un tableau récapitulatif constitué automatiquement au fil de la saisie des appréciations.

Le tableau 1 fournit le guide remplissage sur la base des documents écrits fournis par les porteurs de programmes candidatant pour un soutien financeur ou d'une autre nature.

Tableau 1 : Guide de lecture général des grilles constitutives de la Checklist de sélection applicable aux programmes de prévention de conduites addictives

INTITULÉ DE L'ÉTAPE		
Description de l'étape		
Standards de qualité de base	Note	Commentaires
<p>Intitulé du standard (numéroté)</p> <ul style="list-style-type: none"> Résumé de ses composantes 	<p>Échelle de notation de 0 à 5 ou, selon les standards, de 0 à 10</p> <p>Mention des standards inapplicables</p>	
<p>↑</p> <p>Ici figurent, par thème, les diverses composantes de standards de qualité sur lesquels se fonde le processus d'évaluation proposé.</p> <p>Une évaluation simple est réalisable, en vérifiant si le programme remplit les critères décrits dans cette colonne, au vu des informations disponibles fournies (écrites).</p> <p>Pour apprécier une composante, vous pouvez aussi consulter la version complète des standards en vous référant au Manuel des EDPQS (http://prevention-standards.eu/manual/) pour de plus amples informations.</p>	<p>↑</p> <p>Une note est fournie selon une échelle de 0 à 5 ou à 10 au regard des standards.</p> <p>De manière générale, il convient d'attribuer la note de 0 si aucun standard n'est respecté ou <u>si aucune information n'est fournie</u>.</p> <p>Une note située entre 1 et 10 doit refléter le nombre de standards respectés. La note la plus élevée, soit 5 ou 10, doit désigner un programme qui respecte tous les standards de base.</p> <p>Certains standards peuvent être inapplicables car non pertinents ou irréalisables au moment de l'évaluation.</p> <p>Si la mention « Non applicable » est choisie, il est recommandé d'en clarifier la raison dans la colonne de commentaires.</p>	<p>↑</p> <p>Si aucune information n'est fournie par rapport à un standard, l'évaluateur est invité à le préciser ici et à noter « 0 », sauf si une justification du caractère inapplicable du standard est fournie.</p> <p>Cette colonne permet de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - commenter la note attribuée, les forces et faiblesses du programme évalué au vu du contexte local ; - d'expliquer les informations qui seraient nécessaires à une prise de décision prudente - de préciser les données scientifiques tangibles appuyant la notation.

Somme des notes

↑

Pour chaque thématique, la somme des notes doit être calculée à la dernière ligne du tableau. Le score total peut être inscrit à la fin du tableau 4.

Un tableau récapitulatif permettant de comparer jusqu'à cinq projets est fourni en fin de document.

III. Trouver des repères sur le sujet des addictions en région et les méthodes de prévention validées

La grille *ASPIRE* renvoie à l'élaboration et la planification de programme de prévention. Elle formalise plus précisément un ensemble de standards sur la nature des interventions au cœur du programme c'est-à-dire des activités auprès de ses destinataires. Les standards préconisent la prise en compte des données probantes mais ne peuvent guère s'attacher à les décrire, l'état de l'art étant appelé à évoluer au fil des connaissances établies. Cette page liste quelques ressources auxquelles il est possible de se référer à propos des enquêtes et données disponibles sur la problématique des addictions et sur les méthodes de prévention scientifiquement validées.

Ressources pour accéder aux enquêtes et données existantes :

- ⇒ ODICER, l'outil de cartographie de l'OFDT sur les consommations de substances psychoactives au plan régional : <http://www.ofdt.fr/regions-et-territoires/cartographie-odicer/>
- ⇒ Les fichiers de résultats régionaux de l'enquête ESCAPAD sur les conduites addictives à 17 ans, menée par l'OFDT : <http://www.ofdt.fr/regions-et-territoires/autres-ressources/>
- ⇒ Les Observatoires régionaux de la santé (ORS) ont pour mission d'améliorer l'information sur l'état de santé et les besoins des populations régionales, dans le cadre d'une mission d'aide à la décision.
- ⇒ Les Agences régionales de santé (ARS) peuvent disposer d'études locales documentant le sujet des addictions.
- ⇒ Les équipes universitaires peuvent avoir investi cette thématique sur divers terrains disciplinaires.

Ressources sur les méthodes de prévention :

Les acteurs de prévention, créateurs, intervenants ou commanditaires, sont dès lors invités à se référer aux sources existantes qui mettent à jour les connaissances sur les méthodes de prévention scientifiquement fondées.

Parmi ces sources figurent des documents et sites internet francophones :

- ⇒ Les articles, synthèses accessible sur le site de Santé Publique France : <http://inpes.santepubliquefrance.fr/>;
- ⇒ Les guides, outils, synthèses sur le site de l'OFDT : www.ofdt.fr/aide-aux-acteurs/;
- ⇒ La rubrique prévention de la MILDECA, donnant accès notamment à la bibliothèque de prévention de la CIPCA : <http://www.drogues.gouv.fr/strategie-gouvernementale/prevention> ;
- ⇒ les articles scientifiques disponibles sur le site d'Addiction Suisse : <http://www.addictionsuisse.ch/> ;
- ⇒ la version française du Prevention Hub (développé par la fondation Mentor) proposée par le centre canadien contre les toxicomanies : <http://canada.preventionhub.org/fr>.

Au plan international, de nombreuses sources sont disponibles en anglais :

- ⇒ le portail des bonnes pratiques de l'EMCDDA, Observatoire européen des drogues et des toxicomanies: <http://www.emcdda.europa.eu/best-practice> ;
- ⇒ le NREPP, répertoire nationale de programmes scientifiquement validés, du centre américain SAMHSA : <http://nrepp.samhsa.gov/AdvancedSearch.aspx>;
- ⇒ les revues de littérature scientifiques de la Cochrane Library, réseau indépendant mondial de chercheurs, professionnels, patients, travailleurs sociaux et personnes intéressés en santé : <http://www.cochranelibrary.com/>
- ⇒ les travaux et conférences des sociétés européennes de recherche en prévention que sont la *European Society for Prevention Research* (EUSPR) <http://euspr.org/>, et le *Science for Prevention Academic Network* (SPAN) <http://www.span-europe.eu/>.



ASPIRE – Appréciation et Sélection de Programmes de Prévention issues de la Revue des EDPQS

La grille ASPIRE, pour Appréciation et Sélection de Programmes de Prévention issues de la Revue des *European Drug Prevention Quality Standards* (EDPQS). Cette adaptation au contexte français des standards de qualité européens en matière de prévention des drogues (EDPQS) s'inscrit dans les réflexions menées au sein de la Commission interministérielle de prévention des conduites addictives (CIPCA). Réalisée dans le cadre d'un groupe de travail interinstitutionnel (représentants décisionnaires et scientifiques), la grille ASPIRE a été développée par l'Observatoire français des drogues et toxicomanies (OFDT), partenaire français du projet EDPQS et contributeur de la boîte à outils EDPQS originelle dédiée aux décideurs et financeurs dans le champ de la prévention.

Cet outil d'aide à la sélection de programmes de prévention prometteurs est particulièrement utile face à la vaste palette des projets et actions présentés en matière de prévention des conduites addictives. ASPIRE propose une démarche guidée étayée sur des critères de qualité universels plus largement applicables aux actions de d'éducation pour la santé.

La Grille ASPIRE va de pair avec un guide d'utilisation et un document de présentation destiné aux porteurs de programme qui verront leurs projets évalués selon les critères ASPIRE, afin de les éclairer avant la soumission de leurs projets sur les éléments pris en compte dans l'appréciation.

Issue de la collaboration de :

